



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1059

Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Piano à Lyon - Association Dolus Dolus - MJC de Montchat - Association l'Ornithorynque - Association Agend'arts - Association La Maison d'Elliot - URAFRA - Association "Que leur mort survive" - Montant total des exonérations : 12 501,20 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 27 AVRIL 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1059 - GRATUITES TOTALES OU PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : PIANO A LYON - ASSOCIATION DOLUS DOLUS - MJC DE MONTCHAT - ASSOCIATION L'ORNITHORYNQUE - ASSOCIATION AGEND'ARTS - ASSOCIATION LA MAISON D'ELLIOT - URAFRA - ASSOCIATION "QUE LEUR MORT SURVIVE" - MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : 12 501,20 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **L'Association Piano à Lyon** : 5 rue Longue – 69001 Lyon, a pour objet de contribuer au développement de la culture musicale à Lyon et dans la région et de promouvoir les vastes répertoires de la musique pour piano.

Dans le cadre de sa saison 2014-2015, l'Association a présenté plusieurs récitals à la salle Rameau, dont ceux des :

▪ 9 janvier 2015 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 428,00 € HT.

▪ 23 janvier 2015 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 428,00 € HT.

▪ 27 février 2015 :

- les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 428,00 € HT ;

- les frais de captation audiovisuelle se sont élevés à 285,60 € HT ;

- montant total des frais sans exonération pour cette manifestation : 1 713,60 € HT.

▪ 5 mars 2015 :

- les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 428,00 € HT ;

- les frais de captation audiovisuelle se sont élevés à 285,60 € HT ;

- montant total des frais sans exonération pour cette manifestation : 1 713,60 € HT.

▪ 27 mars 2015 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 428,00 € HT.

▪ 28 avril 2015 : les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 428,00 € HT.

Montant total des frais d'exonération pour ces seules manifestations : 9 139,20 € HT.

- **L'Association Dolus et Dolus** : 5 rue des Tuiliers – 69003 Lyon, a pour but de promouvoir, de diffuser et de conseiller par tous moyens, les différentes pratiques culturelles émergentes, dans une visée internationale.

Elle a organisé du 25 février au 1<sup>er</sup> mars 2015 à Lyon, la troisième édition du Mirage Festival, qui a pour objectif de faire découvrir des propositions artistiques et des "performances" variées, de mettre en valeur les cultures numériques et d'explorer les liens entre création artistique et innovation technologique, rendant ces pratiques émergentes accessibles à un public le plus large possible.

Dans ce cadre, l'Association a présenté le 26 février 2015 à la salle Paul Garcin, un spectacle performance de deux artistes, l'un travaillant en partie sur Lyon et l'autre présentant pour la première fois son spectacle à Lyon.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 591,00 € HT.

- **La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat** : Espace Elsa Triolet – 53 rue Charles Richard - 69003 Lyon, a pour objet la création et l'animation et constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel de ce quartier.

Elle propose une cinquantaine d'activités différentes qui permettent l'épanouissement d'un nombreux public.

Elle a organisé, le 7 mars 2015, à la salle Barbara, en partenariat avec la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, la diffusion d'un film dans le cadre de l'événement "Elsa Triolet".

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 250,00 € HT.

- **L'Association l'Ornithorynque** : 114 montée de la Grande Côte – 69001 Lyon, a pour buts la création, la production et la promotion de spectacles vivants de toutes disciplines, la promotion d'artistes plasticiens, l'édition d'œuvres littéraires, sonores, graphiques ou visuelles, l'organisation de rencontres et d'échanges culturels, l'organisation et l'encadrement d'ateliers, l'impulsion de projets éducatifs et pédagogiques. Par ailleurs, elle organise le festival "La Grande Côte en solitaire".

Elle a présenté les 12 et 13 mars 2015 à la salle Paul Garcin, un spectacle "Souffles du monde" à destination de plusieurs écoles élémentaires du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 742,00 € HT.

- **L'Association Agend'arts** : 4 bis rue de Belfort – 69004 Lyon. Créée en 1996, elle a pour objet d'animer un espace culturel de proximité en mettant en contact les artistes adhérents de l'association et le public local, en présentant leurs recherches et travaux.

Elle a organisé le 17 mars 2015 à la salle Paul Garcin dans le cadre du festival "Les chants de mars" un concert, lors duquel se sont produits des artistes lyonnais (grYf, Balmino, Erwan Pinard), dont certains en résidence à l'association.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 617,00 € HT ;

- **L'Association La Maison d'Elliot** : 2 place du Marché – 69009 Lyon, a pour but de promouvoir, soutenir, proposer ou mettre en œuvre des projets à caractère artistique et culturel.

Elle a proposé le 25 mars 2015 à la salle Paul Garcin, un spectacle théâtral de la compagnie Encorps, "Des femmes", huis clos dans lequel quatre comédiennes représentent chacune les corps, les émotions, l'intellect des femmes et les icônes assignées aux femmes.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 503,00 € HT.

- **L'Union Régionale Autisme des Associations de Familles Rhône-Alpes (U.R.A.F.R.A.)** : 7 rue du Capitaine – 69003 Lyon, constitue la représentation régionale de "Autisme France" ; elle a pour objet de mener toute action en faveur des personnes atteintes du syndrome autistique et de troubles envahissants du développement. Les domaines ciblés sont le recensement des besoins, l'accueil, la représentativité, le soutien et la défense, le développement de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'accès à l'emploi, la formation des professionnels et des parents et diverses autres activités.

Elle a organisé le 26 mars 2015 à la salle Barbara, une soirée conférence sur le thème « La plasticité cérébrale, nous sommes tous concernés ».

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 200,00 € HT.

- **L'Association "Que leur mort survive"** : 29 boulevard Anatole France - 69006 Lyon, a vu le jour pour assurer la création et la présentation de la pièce de théâtre "Que leur mort survive" écrite par Martial Bergeret (résistant déporté à Dachau) dans le cadre du devoir de mémoire, lors du 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration.

La pièce a été présentée le 7 avril 2015 à la salle Paul Garcin, à un public de lycéens.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 459,00 € HT.

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

## **DELIBERE**

1- **L'Association Piano à Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau le 9 janvier 2015, soit un montant de 1 428,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

2- **L'Association Piano à Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau le 23 janvier 2015, soit un montant de 1 428,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

3- **L'Association Dolus et Dolus** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 26 février 2015, soit un montant de 591,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

4- **L'Association Piano à Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau le 27 février 2015, soit un montant de 1 428,00 € HT et de la totalité des frais de captation audiovisuelle, soit un montant de 285,60 € HT. La totalité de l'exonération s'élève à 1 713,60 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

5- **L'Association Piano à Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau le 5 mars 2015, soit un montant de 1 428,00 € HT et de la totalité des frais de captation audiovisuelle, soit un montant de 285,60 € HT. La totalité de l'exonération s'élève à 1 713,60 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

6- **La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Barbara le 7 mars 2015, soit un montant de 250,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

7- **L'Association l'Ornithorynque** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin les 12 et 13 mars 2015, soit un montant de 742,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

8- **L'Association Agend'arts** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 17 mars 2015, soit un montant de 617,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

9- **L'Association La Maison d'Elliot** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 25 mars 2015, soit un montant de 503,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

10- **L'Union Régionale Autisme des Associations de Familles Rhône-Alpes (U.R.A.F.R.A.)** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Barbara le 26 mars 2015, soit un montant de 200,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

11- **L'Association Piano à Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau le 27 mars 2015, soit un montant de 1 428,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

12- **L'Association "Que leur mort survive"** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 7 avril 2015, soit un montant de 459,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

13- **L'Association Piano à Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau le 28 avril 2015, soit un montant de 1 428,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY